



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**24V0090PA - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE
ET D'UN CENTRE PETITE ENFANCE - ZAC MALEPERE A
TOULOUSE - RELANCE DES LOTS MENUISERIES
INTERIEURES / AGENCEMENT - MOBILIERS**

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 27 mai 2024 à 12:00

**Mairie de Toulouse
17 PLACE DE LA DAURADE
31000 TOULOUSE**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre.....	6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	8
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	8
3.4 - Contrôle technique.....	8
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	8
4 - Conditions relatives au contrat.....	9
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	9
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	9
5 - Contenu du dossier de consultation.....	9
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	10
6.1 - Documents à produire.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - Transmission électronique.....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	13
8 - Examen des candidatures et des offres.....	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	14
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
9 - Renseignements complémentaires.....	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
9.2 - Procédures de recours.....	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

24V0090PA - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN CENTRE PETITE ENFANCE - ZAC MALEPERE A TOULOUSE - RELANCE DES LOTS MENUISERIES INTERIEURES / AGENCEMENT - MOBILIERS

Le présent marché concerne la construction d'un équipement neuf mutualisé au sein de la ZAC Malepère îlot 19A à Toulouse, comprenant :

- Un groupe scolaire de 22 classes élémentaires et maternelle, compris locaux CLAE et restauration.
- Un Centre Petite Enfance avec Espace Multi-Accueil de 39 agréments et Relais Petite Enfance de 18 agréments.

Le Groupe Scolaire et le Centre Petite Enfance constituent deux ERP distincts. Ils se développent :

- En R+2, en limites de propriété Sud et Est, pour le Groupe Scolaire.
- En R+1, en limites de propriété Sud et Ouest, pour le Centre Petite Enfance.

La partie Nord de l'îlot est occupée par un ensemble boisé classé au CNPN et délimité par un talus prononcé. Exception faite des interventions prévues au lot Paysage, le CNPN sera sanctuarisé pendant toute la durée du chantier.

A terme, cet espace accueillera une partie des cours oasis des deux ERP. Le reste des cours se développeront en partie centrale de parcelle ainsi qu'en R+1.

Lieu(x) d'exécution :

ZAC Malepère
31000 TOULOUSE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il s'agit d'une relance du lot 8 de la consultation 24V0040PA.

Pour mémoire, cette opération a fait l'objet de deux consultations (24V0040PA et 24V0038A00) décomposé en 19 lots, dont 18 en cours d'attribution :

Lot(s)	Désignation
01	GROS OEUVRE
02	CHARPENTE BOIS
03	COUVERTURE - ETANCHEITE
04	BARDAGE - PLATELAGE BOIS
05	MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS
06	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE
07	PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS
09	SOLS DURS - FAIENCE
10	SOLS SOUPLES

11	PEINTURE - SIGNALÉTIQUE
12	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
13	PHOTOVOLTAIQUE
14	CVC - PLOMBERIE
15	ASCENSEURS - PLATEFORME ELEVATRICE
16	EQUIPEMENTS DE CUISINE
17	TERRASSEMENTS - VRD
18	ESPACES VERTS
19	JEUX EXTERIEURS

Les prestations de la présente consultation sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
08a	MENUISERIES INTERIEURES
08b	AGENCEMENT - MOBILIER

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
4521000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
08a	45421000-4	Travaux de menuiserie
08b	45421000-4	Travaux de menuiserie

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres ou des offres finales en cas de négociation.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Conditions d'exécution à caractère social :

Le maître d'ouvrage s'est engagé dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. C'est pourquoi, il a été décidé de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes. En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.

Des candidats pourront être proposés par les chargés de mission clause insertion.

Les profils retenus devront être validés obligatoirement avant leur prise de poste.

Le respect de ces clauses sera une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le nombre d'heures d'insertion par lot est :

LOT 08a - MENUISERIES INTERIEURES : 150 heures

Modalités de mise en œuvre

L'entreprise pourra s'appuyer sur les modalités suivantes :

- L'embauche directe de personnes éligibles, en contrat à durée indéterminée (CDI), en contrat à durée déterminée (CDD) par l'entreprise titulaire, ou en contrats en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).
- La mise à disposition de salariés éligibles via le recours à une association intermédiaire (AI), ou à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), ou à une entreprise de travail temporaire adapté (ETTA), ou à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), ou à une entreprise de travail temporaire (ETT) ;
- Le recours à la sous-traitance ou au groupement d'opérateurs économiques avec une entreprise d'insertion (EI), un atelier chantier d'insertion (ACI), une régie de quartier (RQ), une entreprise adaptée (EA), un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), une entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI), ou un travailleur indépendant handicapé (TIH).

Assistance technique du Maître d'Ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le maître d'ouvrage met à disposition une ingénierie d'insertion ayant pour objet :

- D'informer les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre sur la base des documents remis lors de l'appel d'offres,

- D'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en fonction des spécificités du chantier et en relation avec le maître d'œuvre pour les travaux,
- De proposer des publics prioritaires.

La cellule clause d'insertion dans les marchés publics peut être jointe aux coordonnées suivantes :
Cellule clause sociale d'insertion de TME (Toulouse Métropole Emploi) :
Edouard GUERREIRO 06 18 86 55 59
e.guerreiro@emploi-tme.org

NB : il est précisé que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.
Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L2113-12 et L2113-13 du Code de la Commande Publique.

Conditions d'exécution à caractère environnemental :

SPASER

La Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont adopté leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, le SPASER.

Le SPASER est posé par un cadre réglementaire qui conforte la commande publique comme acteur du développement durable. En effet, selon l'article L2111-3 du code de la commande publique, les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à 100 millions d'euros hors taxe par an.

Ce schéma, fixe les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social et visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. Il vient compléter la Charte des marchés publics "Small Business Act" adoptée en 2014 et concrétise la relation positive que la Métropole et la Mairie de Toulouse ont noué avec les entreprises du territoire.

Les 7 piliers du SPASER de la Métropole et de la Mairie de Toulouse sont :

- 1 Continuer de développer l'inclusion par nos achats
- 2 Développer une économie circulaire ambitieuse
- 3 Concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale
- 4 Prendre notre part dans la diminution de l'empreinte carbone et énergétique
- 5 Prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail
- 6 Construire une alimentation durable et locale
- 7 Consolider une relation responsable avec les fournisseurs.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement GGR ARCHITECTES/TPF
INGENIERIE/EXECO/CPOS/JULIE POIREL/C&G/DMCC/DELHOM ACOUSTIQ

GGR ARCHITECTES (mandataire)

2 RUE DES PRINCES
31500 TOULOUSE

Téléphone : 05 62 73 73 10

Adresse électronique : admin@ggrarchitectes.com

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Manon Fournier / Gauthier Pallaruelo

Adresse électronique : gsm.projet@ggrarchitectes.com

TPF Ingénierie (Structure, Fluides, Électricité, Mise en service, VRD, SSI)

Adresse : 78 chemin des Sept Deniers - Bâtiment 3 - CS 70402, 31200 Toulouse Cedex 2

Téléphone : 05 61 57 18 72

Adresse électronique : commercial-occ@tpfi.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Alexandre Gigoux

Adresse électronique : a.gigoux@tpfi.fr

EXECO (Économie de la construction)

Adresse : 20-22 rue du Faubourg Bonnefoy, 31500 Toulouse

Téléphone : 05 61 62 62 66

Adresse électronique : administratif@exe-eco.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Sébastien Lalanne

Adresse électronique : s.lalanne@exe-eco.fr

C+POS (Performance Environnementale, STD)

Adresse : 48 rue Matabiau, 31000 Toulouse

Téléphone : 05 82 95 59 20

Adresse électronique : s.giessner@c-pos.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Matthieu Valentin

Adresse électronique : m.valentin@c-pos.fr

Julie Poirel Paysagistes (Paysage, jeux extérieurs)

Adresse : 77 allée de Brienne, 31000 Toulouse

Téléphone : 05 61 55 51 04

Adresse électronique : j.poirel@wanadoo.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Julie Poirel

Adresse électronique : j.poirel@wanadoo.fr

C&G (BIM manager, synthèse BIM)

Adresse : 54 rue Louis Roussel, 34070 Montpellier

Téléphone : 04 99 62 20 08

Adresse électronique : contact@c-g.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Alice Hoarau

Adresse électronique : a.hoarau@c-g.fr

DM Cuisine Concept (Équipements de cuisine)

Adresse : 270 route de la Bernèze, 31370 Savères

Téléphone : 06 22 10 92 44

Adresse électronique : dmuisineconcept@outlook.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Bruno De Malvidade

Adresse électronique : dmuisineconcept@outlook.fr

DELHOM (acoustique)

Adresse : ZA de Tourneris, Lot n°01, 31470 Bonrepos sur Aussonnelle

Téléphone : 05 61 91 64 90

Adresse électronique : contact@acoustique-delhom.com

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : François Etchebarne

Adresse électronique : f.etchebarne@acoustique-delhom.com

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mission de base + SSI + EXE PARTIELLE + SYNTHÈSE.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

TECHNIQUES ET CHANTIERS DU SUD OUEST SIEGE TOULOUSE SASU
86 AVENUE DES MINIMES
31200 TOULOUSE

Tél. : 05 34 44 96 55

Courriel : toulouse@techniquesetchantiers.fr

Le titulaire de la mission est représenté par : Rita VIRAU.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

DEKRA INDUSTRIAL AGENCE HAUTE GARONNE TOULOUSE SAS
PARC CANDIE IMMEUBLE AURELIEN
29 AVENUE JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION
BP 43797
31100 TOULOUSE

Tél. : 05 61 19 28 70

Fax. : 05 61 19 26 24

Courriel : cellule.ao.sudouest@dekra.com

Le contrôleur technique est représenté par : Sébastien ROUANET.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

ATTAXES, ATTRE, ELEVIEMO, Hand, HYSA, L, SEI, Th

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

APAVE SUD EUROPE AGENCE TOULOUSE SAS
11 RUE ALEXIS TOCQUEVILLE
31200 TOULOUSE

Tél. : 05 61 37 62 50

Courriel : batiment.toulouse@apave.com

Le coordonnateur est représenté par : Richard PERIZZATO.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de la Ville de Toulouse.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) 00 et ses annexes ainsi que les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot et leurs annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot
- Les différents plans (masse, généraux, façades, terrassement, réseaux, implantation, équipement ...)
- Le flyer "La dématérialisation à portée de clics"
- La notice acoustique
- Les éléments relatifs à la qualité environnementale (notice environnementale, rapports, étude thermique...)
- La note de calcul photovoltaïque
- Le tableau des surfaces
- Les différentes études de site (sol, hydrogéologique, géomètre...)
- Le Plan Général de Coordination (PCG)
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
- La notice OPC
- Le permis de construire
- Le Plan d'Installation de Chantier (PIC)
- La charte BIM
- Le Cahier des charges de la maquette BIM maintenance
- La convention BIM
- Le Projet de Règlement du Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail
- Le Plan d'Assurance Environnement
- Le Schéma d'Organisation et de GEstion des Nuisances Et des Déchets

Il est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NOTA : si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le planning détaillé des travaux, prenant en compte le contexte de l'opération en site occupé	Non
Un mémoire technique comprenant les éléments suivants : - les fiches matériels et matériaux - les moyens humains mis à disposition et leur organisation (CV, organigramme) - la méthodologie et l'organisation mise en oeuvre pour l'exécution des prestations, prenant notamment en compte la contrainte de site occupé - les modalités de la gestion environnementale et propreté du chantier	Non
Le PAE complété	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

NOTA :

En répondant à la présente consultation, les candidats s'engagent à avoir pris parfaitement connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) dont les exemplaires conservés dans les Archives de l'Administration font seul foi ; Ces documents étant partie intégrante du contrat qui sera passé, ils ne seront donc pas à remettre dans l'offre.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Toulouse Métropole
Direction Commande Publique 7E BAT B
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'acheteur impose la transmission des fichiers au format PDF. En outre les pièces financières (BPU, DQE, DPGF,...) devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX, ODS, ODT, DOC et DOCX.

L'acheteur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents. Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être individualisées sans regroupement dans un fichier PDF unique.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La collectivité ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le portail de la collectivité. Les candidats sont invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme.

En cas de téléchargement anonyme, ou d'informations erronées dans le formulaire d'authentification, ils ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs ou compléments de dossiers...).

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère.

Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation et pourra également être requise pour les actes d'exécution du marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Pertinence des moyens humains et matériels prévus pour le chantier	10.0
2.2-Qualité de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux par rapport au contexte de l'opération et aux contraintes de planning	20.0
2.3-Qualité et performance des produits matériaux et fournitures mis en œuvre	20.0
2.4-Qualité et pertinence de la gestion environnementale et propreté du chantier	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = Base de notation - ((Montant de l'offre à noter - Montant de l'offre moins-disante) / Montant de l'offre moins-disante) * Base de notation)

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Note minimale attribuée égale à 0.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Par ailleurs, dans le cas où des erreurs manifestes (erreurs de lignes, virgules, décalage dans le document...) seraient constatées dans l'offre du candidat, le candidat pourra être interrogé afin d'apporter des éclaircissements sur son offre financière : en fonction du caractère substantiel ou non de cette erreur, son offre sera rectifiée ou éliminée comme étant non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

A la fin des négociations, l'acheteur informera les candidats de la clôture des négociations et ils seront invités à déposer formellement leur offre finale sur la plateforme de dématérialisation avant la date et heure indiquées.

Pour ce faire, les candidats entreront dans le guichet restreint via le mail (à conserver) qui leur sera envoyé par la plateforme aws et les invitant à déposer l'offre finale.

Pour entrer dans le guichet, il faudra cliquer dans ce mail sur 'Déposer votre réponse' et saisir la clé de contrôle indiquée.

IMPORTANT : l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre finale non déposée sur ce guichet ou déposée après l'heure et la date limite, ne pourra être prise en compte, et ce, même si des échanges de négociation préalables ont eu lieu par mail. Le cas échéant, l'acheteur ne pourra prendre en compte, pour l'analyse des offres, que l'offre initiale du candidat.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Renseignements dématérialisation :

Toulouse Métropole

Direction de la Commande Publique

6 rue René Leduc - BP 35821

31505 TOULOUSE cedex 5

Contact pour obtenir des informations sur la dématérialisation :

Hana ZAREVUCKA

Tél. : 05.62.27.65.53

Mail : hana.zarevucka@toulouse-metropole.fr

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr